

Le Sudoc et les bibliothèques des musées nationaux

Sudoc

Le Sudoc (Système universitaire de Documentation) est un catalogue collectif réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il comprend plus de 10 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, périodiques, ressources électroniques, cartes, manuscrits...). Il est géré par l'ABES, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Pour adhérer au Sudoc, les établissements doivent présenter leur candidature, qui est examinée par le conseil d'administration de l'ABES. La participation au réseau Sudoc est payante. Le montant à payer chaque année dépend du nombre de lecteurs, du nombre de volumes figurant dans les collections et de l'activité au sein du catalogue. Si le Sudoc est ouvert à des bibliothèques spécialisées hors du ministère de l'Enseignement supérieur, ces bibliothèques payent un surcoût de 25 % pour la part fixe et ne peuvent bénéficier de certaines subventions. Actuellement, seul un petit nombre d'établissements du ministère de la Culture participent au Sudoc (c'est le cas de la bibliothèque Kandinsky).

Actuellement, le Catalogue collectif des musées nationaux utilise le logiciel de gestion de bibliothèques Aleph 500, dans sa version la plus récente, adoptée en 2013. Le CCBMN dispose d'un accès en ligne, et participe à un catalogue international (Artlibraries.net). Les frais de maintenance du logiciel Aleph 500 sont entièrement supportés par la SDSI du ministère de la Culture. Du point de vue technique, le réseau des bibliothèques des musées nationaux pourra continuer, indépendamment de la fusion de la BCMN avec l'INHA, à utiliser le logiciel Aleph 500 pendant plusieurs années.

Un des principaux avantages du Sudoc est de donner une plus grande visibilité aux fonds de chaque établissement : il faudrait donc voir, dans la perspective d'une éventuelle candidature au Sudoc, le souhait de chaque établissement sur ce point. Cette réflexion devrait être menée avec le Service des musées de France, le Service du livre et de la lecture, la SDSI et l'ABES. Concernant les réseaux de bibliothèques, la position de l'ABES a évolué : il n'y a plus d'obligation à ce que tous les participants soient candidats. Un ou plusieurs établissements intéressés pourraient donc intégrer le Sudoc, tout en continuant à faire partie du Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux avec d'autres établissements n'ayant pas intégrés le Sudoc. Il faut noter que la participation au Sudoc ne dispense pas d'utiliser un logiciel de gestion de bibliothèques tel qu'Aleph 500 : le Sudoc permet seulement de cataloguer, alors que les logiciels de bibliothèques proposent d'autres fonctions, dont le bulletinage des périodiques, l'édition de listes, la gestion des emprunts...

Signalement des périodiques

En complément du réseau Sudoc existe le Sudoc-PS (pour publications en séries), dont le rayon d'action est beaucoup plus important, puisqu'aux établissements de l'Enseignement supérieur viennent s'ajouter près de 2 000 bibliothèques de différents statuts (bibliothèques municipales, bibliothèques de services d'archives, bibliothèques spécialisées...). Les bibliothèques partenaires signent une convention, mais la participation est gratuite. Le réseau est structuré autour d'une trentaine de centres régionaux avec, pour l'Ile-de-France, une répartition thématique. Le centre régional pour les arts et l'archéologie est géré par l'INHA. Participer au Sudoc PS en signalant ses collections de périodiques pourrait être une première étape, pour les musées nationaux qui n'y figurent pas encore.